

A l'attention des membres  
du Comité de quartier n° 2  
Le Bourg rive droite – Les bannettes –  
Chapays – Champ de la Cour

**Dossier suivi par :**  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 16  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, 28 septembre 2022

Madame, Monsieur,

Suite à la visite de terrain au sein de votre quartier qui s'est déroulée le 08 juin dernier, nous vous prions de trouver ci-après un compte rendu des principaux points abordés par le comité de quartier lors de cette déambulation et des premiers éléments de réponses que nous pouvons vous apporter.

#### **Chemin de la Rubette / Boreas**

Plusieurs points sont abordés le long du chemin de la rubette :

##### Borne de paysage / défense incendie :

Il est demandé à la Mairie si la borne de paysage est bien conforme aux attentes des pompiers dans le cadre de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

-> **Réponse des représentants de la Mairie :** la borne de paysage n'est pas utilisée dans le cadre de la DECI. Le poteau incendie est situé plus loin, à l'intersection avec le chemin de Boreas. Cette borne de paysage a probablement été faite par un riverain. La procédure pour créer un puits est la suivante : le propriétaire peut faire une demande en Mairie avec le formulaire ad hoc, la Mairie transfère aux services de l'État qui instruisent la demande.

##### Fossé :

Les membres du comité de quartier font remarquer que le fossé aurait besoin d'un entretien (coupe végétation) et que le busage qui permet d'aller aux pépinières Vincent est dégradé.

-> **Réponse des représentants de la Mairie :** ce fossé est géré par l'association syndicale Voreppe à Moirans. Aussi, la Mairie transmettra le signalement.

Pour information, concernant les fossés "communaux" : ceux-ci sont traités 3 fois par an (à moduler en fonction des conditions météorologiques et de la typologie de fossé) :

- 1 intervention au printemps, où une bande entre la chaussée et le fossé est fauchée,
- 1 intervention à l'été, où le fossé est fauché "entièrement"
- 1 intervention à l'automne, où le fossé est fauché "entièrement"



Hôtel de Ville  
1 place Charles de Gaulle  
CS 40147  
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47  
Fax 04 76 50 47 48

[voreppe@ville-voreppe.fr](mailto:voreppe@ville-voreppe.fr)  
<https://www.voreppe.fr>



@voreppe



@VoreppeOfficiel

#### Réseau télécom :

Les membres du comité de quartier font remarquer que le réseau télécom est en mauvais état : poteaux penchés, câbles qui pendent, ...

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : un signalement sera fait à Orange, gestionnaire de ces réseaux.

#### Arbres :

Il est remarqué que des arbres sur domaine privé "penchent" côté domaine public et peuvent constituer une gêne pour les réseaux télécom

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : un courrier sera fait aux propriétaires pour leur demander de tailler leurs arbres.

#### Éclairage public :

Les membres du comité de quartier demandent qu'un nouveau point lumineux soit rajouté sur le chemin de Boreas.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : Au-delà du fait que cela représenterait un investissement non négligeable, la Politique de la Ville de Voreppe en matière d'éclairage public est de viser à contrôler, optimiser et réduire ses consommations énergétiques. Les investissements vont ainsi porter sur le remplacement de luminaires énergivores, sur l'amélioration des dispositifs de contrôles de l'extinction / allumage du parc,... et non sur la création de nouveaux points lumineux. Aussi, il ne sera pas rajouté de point lumineux sur le chemin de Boreas.

#### Désenclavement "cycles" du secteur ;

Les membres du comité de quartier rappellent qu'il est difficile pour les habitants de ce secteur de sortir / rentrer chez eux en vélo, à pied,...

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : le Pays Voironnais a élaboré un schéma cycle, qui a été approuvé en mars 2021, afin d'identifier les itinéraires à aménager en priorité. L'itinéraire "La Buisse / Voreppe" fait partie de ces itinéraires. Début 2022, le Pays Voironnais a lancé une étude de faisabilité sur les itinéraires retenus au schéma cycle afin de préciser, chiffrer,... les aménagements à réaliser. Cette étude n'est pas terminée, mais un aménagement est à l'étude qui pourrait améliorer la situation pour les habitants de Boreas / Rubette : aménagements cycles le long de la départementale 1075, traversée avant le rond point Crue de Moirans, connexion avec le chemin des balmes via des chemins d'exploitations privés existants (sous réserve d'accord des propriétaires)...

#### **Nuisances sonores / A48 :**

Les membres du comité de quartier rappellent les démarches qu'ils ont engagées auprès des parties concernées (État, APRR,...) et demandent aux représentants de la Mairie s'ils ont eu de nouvelles informations.

-> **Réponse des représentants de la Mairie** : Un courrier a été fait par M le Maire à M le Préfet, et une réunion s'est tenu au printemps 2022 au cours de laquelle ont été actés/évoqués les points suivants :

- l'APRR fera une campagne de mesures sur site, pour s'assurer que les modélisations n'ont pas sous estimé l'impact des installations sur les nuisances sonores. Les riverains ont été contactés par l'APRR pour la mise en place des outils acoustiques, qui devront rester en place pendant plusieurs jours. A noter : selon l'APRR, les modélisations sont dans la quasi totalité des cas défavorables : il y aurait donc peu de chances que les mesures permettent de classer le secteur en Point Noir du Bruit.
- Les dispositifs anti bruits existants seront "réhabilités" cet automne. La Mairie n'a pas d'information précise sur le contenu de cette réhabilitation, mais il semblerait que les murs ne seront pas rehaussés.
- Passage à 110 km/h : une expérimentation est en cours en région lyonnaise, où une portion d'une autoroute a été passée à 110 km/h. Si cette expérimentation s'avère fructueuse, l'APRR

et les services de l'État envisagent de déployer ce dispositif sur d'autres autoroutes, notamment en région Grenobloise.

**Pont de Fontanieu :**

Les membres du comité de quartier demandent où en est le projet de transformation du Pont de Fontanieu qui permettrait de sécuriser un aménagement cycle.

> **Réponse des représentants de la Mairie :** l'avant-projet réalisé par le bureau d'études mandaté par le Pays Voironnais est en cours de finition. En l'attente, le pont de Fontanieu sera traité de manière provisoire en aménageant un sens unique dans le sens Voreppe – centr'alp pour les véhicules et une voie verte double sens pour les cycles et piétons. La date de début des travaux n'est à ce jour pas connue.

**Le lundi 24 octobre 2022 à 18h30** – en salle du conseil municipal, une rencontre inter-quartier (animateurs, membres et élus référents) est prévue. Lors de cette rencontre seront abordés le projet d'extinction de l'éclairage public ainsi que le bilan des comités de quartier de l'année écoulée.

Nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Christine CARRARA



Adjointe en charge des Mobilités  
Élue référente du quartier 2

Charly PÈTRE

*Cordialement*  


Adjoint en charge de la prévention du cadre de vie  
de la vie des quartiers, de la proximité et de la  
communication